

Interpellation présentée par le député :
M. Eric Leyvraz

Date de dépôt : 16 mai 2010

Interpellation urgente écrite **Qui peut encore investir dans le photovoltaïque ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'installation de panneaux photovoltaïques représente un gros investissement, de l'ordre de 1000 F par m²; il faut 8 m² pour produire 1kW/h.

Il y a 6 ans, la mise en place de ce moyen de production électrique obtenait des garanties à long terme : La BCG fournissait un emprunt à taux fixe (3%) sur 20 ans, grâce à la garantie de l'Etat de Genève. L'installateur savait qu'il pourrait amortir sa dépense avec un prix garanti par les SIG de 85cts/kW/h.

Aujourd'hui, la situation a complètement changé. L'Etat de Genève n'apporte plus de garantie, donc le promoteur ne peut obtenir un taux fixe auprès de sa banque. L'électricité est achetée par Swissgrid, par l'entremise de Poolénergie qui, selon l'OFEN (Office fédéral de l'énergie), propose un prix à la baisse, TVA incluse ! Pour les installations antérieures à 2006, on change les règles du jeu en cours de route. Comment un investisseur sérieux peut-il se lancer dans cette aventure photovoltaïque avec la certitude que les taux bancaires vont monter, que le prix du kW/h n'est pas garanti (il baissera d'ailleurs de 8% cette année), que la TVA subira en 25 ans d'autres hausses que celle de 0,4% déjà annoncée? J'ai l'exemple d'un investissement de 400.000 F que le propriétaire commence à regretter; il pensait simplement pouvoir rembourser sa dépense sur 20 ans, en fait cela risque de lui coûter cher!

Il y a donc un fossé entre les déclarations de l'Etat, qui dit vouloir promouvoir les énergies renouvelables, et la réalité sur le terrain. Rappelons qu'à Zürich, l'Etat indexe le prix d'achat de l'électricité photovoltaïque au coût de la vie.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat est-il véritablement prêt à encourager la production d'énergies renouvelables, dont le photovoltaïque fait partie?

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, mes respectueuses salutations,